

PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 616-1

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance ordinaire tenue le 15 mars 2021, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 616-1

Règlement modifiant le règlement numéro 616 décrétant des travaux de construction d'un réacteur de type boues activées à aération prolongée à la station d'épuration des eaux usées La Pinière et, pour en payer le coût, prévoyant un emprunt au montant de 20 681 800 \$, afin de porter le montant de l'emprunt au montant de 67 766 800 \$ et de modifier le terme de l'emprunt à 20 ans

QUE l'objet du règlement numéro 616-1 est suffisamment décrit par son titre.

QUE le règlement numéro 616-1, après avoir été présenté aux personnes habiles à se prononcer sur ce règlement selon les procédures d'enregistrement prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, a été réputé approuvé par telles personnes.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement numéro 616-1 en date du 6 août 2021 (AM 280872).

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 616-1 sur le site Internet de la Ville, sous l'onglet **AVIS PUBLICS**, et fait suite au présent avis.

QUE ledit règlement numéro 616-1 entrera en vigueur à la date de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Terrebonne, le 11 août 2021.

LE GREFFIER,



Me Jean-François Milot, avocat
